



Le tribunal rabbinique : la force de délier les vœux.

Se délier du vœu

Profaner ou délier ?

De nombreux mots en hébreu possèdent un double sens, souvent contradictoires.

Cette double lecture sert aux rabbins pour interpréter les versets, selon ses deux voies.

במדבר פרק ל

(ב) וידבר משה אל ראשי המטות לבני ישראל לאמר זה הדבר אשר צוה יקוק:
(ג) איש כי ידר נדר ליקוק או השבע שבעה לאסר אסר על נפשו לא יחל דברו ככל היצא מפיו יעשה:

Nombres chapitre 30

2- Moïse parla aux chefs des tribus des enfants d'Israël, en disant : «Voici la parole qu'a ordonnée l'Éternel :

3- Si un homme fait un vœu au Seigneur, pour s'imposer par un serment, une interdiction à lui-même, il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir.

רשב"ם

לא יחל דברו, מוסב על הנדר, כלומר לא יאחר את נדרו עד לאחר הרגלים כמו שצום הק', שכן פרוש לא יחל כמו ויחל עד בוש, ויחל עוד שבעת ימים, יחל ישראל אל י"י, ימתין ויחכה לו. והמפרש לשון חלול לפי הפשט טעות הוא בידו:

Rashbam

Il ne peut violer sa parole : cela s'applique au vœu, c'est-à-dire qu'il ne tardera à accomplir son vœu après les fêtes de pèlerinage, comme l'Éternel l'a ordonné. Et tel est le sens du mot *yahel* (attendre) comme « ils attendirent jusqu'à ne plus tenir » (**Juges III, 25**), « Il a attendu encore sept jours » (**Genèse VIII, 10**), « Israël espère (attend) en l'Éternel » (**Psaumes CXXX, 7**), (c'est-à-dire) il l'attend. Et ceux qui traduisent par « profaner » se trompent.